



UNIVERSITE
PARIS DESCARTES

Les Sciences de l'Homme et de la Santé

Soutenance de thèse

Toutes les informations pratiques sur la soutenance de thèse et l'après soutenance sont disponibles sur le site de l'Institut de Formation Doctorale.

Pour que le doctorant soit autorisé à soutenir sa thèse, le Conseil du 29 mai 2008 décide à l'unanimité d'exiger au minimum 1 publication dans une revue à comité de lecture, indexée dans une des bases de données suivantes :

- Ergonomics ;
- Psychinfo ;
- Abstracts ;
- Isi ;
- Medline ;
- Cairn.

Le Conseil du 18 juin 2009 confirme la nécessité d'une publication dans une revue à comité de lecture en 1er ou 2ème auteur pour être autorisé à soutenir.

Tout autre cas exige l'avis de la direction de l'ED avant la décision du Président de l'Université.

Thèse "sur articles"

Un minimum de 3 articles est exigé, dont au moins 1 publié, 1 publié ou accepté, et 1 en expertise (avec attestation de l'Editeur).

La présentation d'une thèse sur article est identique à la thèse "normale" pour la première partie (Introduction théorique en français sauf si vous envisagez un Jury avec une majorité de Membres étrangers) ainsi que pour la partie discussion (en français également). En revanche, la partie expérimentale de la thèse sur article est allégée par rapport à la thèse "normale" puisqu'il vous suffit de rédiger une ou deux pages d'introduction (en français) pour chacun de vos 3 articles directement insérés dans le texte.